

Nom	Prénom	Fonction	Présence	Absence	Ordre du jour	
Brunelle	André	Président CA- Membre indépendant –	☒	☐	1. Adoption de l’ordre du jour; 2. Période de questions du public (procédure publiée); 3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 décembre, correction du procès-verbal du 25 octobre dernier et présentation du tableau de suivi des décisions du conseil d’administration; 4. Mot du président du Conseil d’administration; 5. Démarche sondage pour « Évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d’administration, des comités et des conseils professionnels »; 6. Mot de la présidente-directrice générale; 6.1. Dépôt ajustement plan d’organisation DRHCAJ par décision ministérielle 7. Entente de gestion et d’imputabilité 2023-2027; 8. Affaires financières et immobilières : 8.1. Résultats financiers de la période 11 se terminant le 17 janvier 2024; 8.2. Rapport financier AS-617 de la période 9 se terminant le 2 décembre 2023; 8.3. Orientations budgétaires 2024-2025; 8.4. Grille de stationnement; 8.5. Politique d’approvisionnement. 9. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) : 9.1. Nomination de trois membres du CMDP au comité de sélection pour le renouvellement de la cheffe du département de pharmacie;	9.2. Levée de réserve - Dre Audrey Damilleville; 9.3. Recommandation de nomination de médecins examinateurs : 9.3.1. Dre Émilie Lefebvre, urgentologue; 9.3.2. Dr Simon Racine, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive. 9.4. Lettre de démission (précision) - Dr Louis Morissette. 10. Preuves de responsabilité professionnelle des médecins et du dentiste; 11. Politiques à adopter : 11.1. Déplacement des usagers; 11.2. Lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. 12. Points d’information : 12.1. Compte-rendu du comité de gouvernance et d’éthique; 12.2. Compte-rendu du comité de vigilance et de la qualité; 12.3. Compte-rendu du comité des ressources humaines et communications; 12.4. Compte-rendu du comité de vérification; 12.5. Activités de la Fondation Pinel. 13. Gardes en établissement; 14. Création comité du conseil d’administration – Huis clos 15. Période de huis clos entre les administrateurs du CA; 16. Prochaine séance (10 avril 2024); 17. Levée de la séance.
Bourbonnais	Caroline	Membre indépendant	☒	☐		
Boily	Manon	Membre d’office - PDG	☒	☐		
Boyer	Jean-Marc	Membre désigné – Comité usagers	☒	☐		
Brabant	Carolle	Membre indépendante – VP-CA	☒	☐		
Couette	Alain	Membre indépendant	☒	☐		
Gauvin	Alexandrine	Collège CM	☒	☐		
Goyette	Michèle	Membre indépendant	☒	☐		
Lajoie	Marcelle	Membre indépendant	☒	☐		
Lamer	Rachel	Membre indépendant	☒	☐		
Brochu	Serge	Université affiliée	☒	☐		
Lespérance	François	Université affiliée	☒	☐		
Lussier	Véronique	Membre indépendant	☒	☐		
Mansour	Michael	Collège DRMG	☐	☒		
Proulx	France	Représentante de la Fondation	☒	☐		
Regnier	Serge	Membre indépendant	☒	☐		
Roy	Michelle	Collège CMDP	☒	☐		
Song	Ying Hua	Membre désignée - Collège CII	☒	☐		
Invité					Population	
Bouchard	Alain	Directeur général adjoint	☒	☐	Sont présents 5 membres du personnel	

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, monsieur André Brunelle, président du conseil, ouvre la séance à 19 h. Madame Mélanie Giroux, spécialiste en procédés administratifs, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR <i>PROPOSITION CA-2024-01</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉ PAR DOCTEURE MICHELLE ROY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration avec les ajustements suivants :</i> • <i>Retrait du point 11.1 et 11.2.</i> • <i>Ajout entre le point 13 et 14 qui sera traité à huis clos et libellé comme suit : Création d'un comité du conseil</i> • <i>Modifier le point 3 comme suit : Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 décembre, correction du procès-verbal du 25 octobre dernier et présentation du tableau de suivi des décisions du conseil d'administration;</i> • <i>Ajout d'un point 6.1 : Information sur l'ajustement du plan d'organisation DRHCAJ par décision ministérielle</i> • <i>Point 7 modification du titre : Entente de gestion et d'imputabilité 2023-2027</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
2.	PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC Aucune question du public.
3.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE ET PRÉSENTATION DU TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue le 6 décembre 2023 ainsi que le tableau de suivi des décisions du conseil d'administration.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	PROPOSITION CA-2024-02 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT APPUYÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 décembre 2023 du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel tel que rédigé.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i> TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Le tableau de suivi des décisions est présenté aux administrateurs. La PDG précise que suite à l'envoi de la lettre au ministre Carmant pour lequel le conseil d'administration faisait siennes les recommandations du comité de la valorisation de la mission universitaire (CVMU), des échanges ont lieu avec la sous-ministre en titre et qu'il y a une volonté de mettre en place un comité d'experts intersectoriel chemine bien. Un rappel sera fait auprès du cabinet, afin de recevoir un accusé de réception formel. CORRECTION DU PROCES-VERBAL DU 25 OCTOBRE DERNIER Lors de la transcription du procès-verbal du 25 octobre dernier, au point 12, nous aurions dû lire que les personnes autorisées à signer sont les suivantes : • Madame Manon Boily, présidente-directrice générale; • Docteure Kim Bédard-Charette, directrice des services professionnels et des affaires médico-légales; • Docteur Mathieu Dufour, chef du département de psychiatrie ; • Docteure Myriam Le Blanc, adjointe au chef du département de psychiatrie; • Docteure Myriam Le Blanc, cheffe des services externes; • Docteure Jocelyne Brault, cheffe du service des admissions/évaluations/expertises; • Docteur Mathieu Dufour, chef du service traitement/rétablissement; • Docteur Martin Gignac, chef du service de pédopsychiatrie; • Docteur Amar Boudjerida, chef du département de médecine générale. PROPOSITION CA-2024-03 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de corriger le procès-verbal de la séance régulière tenue le 25 octobre 2023 du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel tel que présenté.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
4.	MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION; Le président du conseil d'administration partage le constat qui est fait suite aux échanges entre les administrateurs lors de la séance plénière et précise qu' ils sont heureux de la dynamique observée au sein de l'Organisation, que celle-ci respecte les

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	moyens identifiés pour la réalisation des orientations et qu'il est important de mentionner la satisfaction partagée entre les administrateurs.
5.	DÉMARCHE SONDAGE POUR « ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DES CONSEILS PROFESSIONNELS Les membres ont reçu une fiche synthèse les informant que le conseil d'administration doit procéder à l'évaluation de son fonctionnement. Selon le paragraphe 5 de l'article 181.0.0.1 de la LSSSS, il revient au comité de gouvernance et d'éthique d'en élaborer les critères qui en a fait la révision lors de sa réunion du 14 février dernier. Aucune modification aux questionnaires du précédent exercice n'a été proposée. Il a été décidé d'utiliser l'application FORMS incluse dans Office 365 pour les deux sondages. Une proposition d'échéanciers est aussi présentée. PROPOSITION CA-2024-04 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</i> que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique qui s'est tenu le 14 février dernier, approuve la démarche du sondage pour l'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration, des comités et des conseils professionnels. <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
6.	MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE Situation épidémiologique Suite à une augmentation de la propagation des virus respiratoires en décembre 2023 et janvier 2024, l'enjeu de la main-d'œuvre persiste. Certaines mesures préventives ont été réinstaurées pour cette période. À la mi-février, suite à une situation épidémiologique favorable, un assouplissement des mesures préventives a été possible. Planification stratégique Les travaux préparatoires progressent bien, une séance d'appropriation avec les administrateurs sera planifiée permettant ainsi de prendre connaissance des enjeux, orientations et objectifs du plan stratégique 2023-2027. Ce plan d'action est basé entre autres, sur les conclusions tirées lors de la tournée de la PDG réalisée au printemps dernier auprès du personnel, ainsi que certaines cibles révisées dans le plan d'action stratégique du ministère de la Santé et des Services sociaux. Ajustement du plan d'organisation Une nouvelle directive ministérielle a été émise pour tous les établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux, laquelle prévoit que les directions des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques s'occupent désormais exclusivement du volet ressources humaines, et ce, depuis le 1er février 2024. Cet ajustement au plan d'organisation de l'Institut a été présenté au personnel par l'entremise d'un communiqué interne.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<i>Enquête du coroner sur la mort de la policière Maureen Breau</i> La PDG met en contexte l'enquête sur la mort de la policière Maureen Breau. À différents moments de cette enquête, on fait état du rôle de l'Institut dans un contexte de hiérarchisation des services en psychiatrie légale. Dans ce contexte, notre établissement pourrait être sollicité à titre d'expert dans le suivi de certaines recommandations qui seront déposées par la coroner à la suite de cette investigation. D'ailleurs, notons que dans ses rencontres tenues avec le ministère de la Sécurité publique et le ministère de la Justice, le ministère de la Santé et des Services sociaux nous interpelle régulièrement pour présenter les démarches entreprises dans le cadre du projet de hiérarchisation. Dr Mathieu Dufour, psychiatre légiste et chef du département de psychiatrie à l'Institut, et madame Anne Crocker, directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire, ont participé à l'enquête du coroner en tant qu'experts de par leur expertise respective et par la suite, ont participé à diverses entrevues médiatiques afin d'expliquer le concept de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ainsi que le risque de récidive des personnes recevant ce verdict. <i>Loi sur la gouvernance du système de santé et services sociaux</i> Suite à l'adoption du projet de loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace. Un comité de transition a été mis en place qui siègera jusqu'à la fin mars et pilotera différents chantiers auxquels sont conviées plusieurs personnes du réseau. Des appels de candidatures ont été lancés pour pourvoir les postes de présidente et cheffe de la direction ou de président et chef de la direction (PCD) ainsi que ceux de membres du premier conseil d'administration (CA) de Santé Québec. Il est à noter que Santé Québec sera administré par un CA composé de 15 membres, incluant la présidente ou le président, la ou le PCD et le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, qui en sont membres d'office. Nous devrions connaître d'ici le début de l'été la composition de ce conseil d'administration. Plus de 800 candidatures reçues pour la composition du CA. <i>Entente de principe</i> Au terme des consultations menées auprès de 420 000 travailleuses et travailleurs du secteur public lors d'assemblées générales spéciales regroupant notamment nos employés, le Front commun a confirmé l'adoption de l'entente de principe entre ce dernier et le gouvernement du Québec. Comme la nouvelle convention collective qui en découlera comprendra des dispositions nationales applicables à notre établissement, nous demeurons en attente des suites de cette démarche. <i>Visite d'agrément Canada</i> Un premier cycle du programme d'Agrément Canada a été complété pour l'Institut en décembre 2021. Le second cycle, s'échelonnant de 2023 à 2028 à l'échelle provinciale, entraînera deux visites de l'établissement. Une première (Séquence I) en juillet 2024, et une seconde (Séquence II) en 2025. La Séquence I s'intéresse aux divers processus de prise de décision ainsi qu'aux modalités dont s'est dotée l'organisation pour atteindre les exigences d'excellence

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	de soins et de services. Une simulation est prévue en mars 2024 alors que la visite aura lieu du 8 au 11 juillet 2024. Pour l'instant, le processus suit son cours et les préparatifs vont bon train. <i>Nomination de Carolle Brabant à l'Ordre du Canada</i> Nous sommes fiers de souligner la désignation de madame Carolle Brabant, le 30 décembre dernier, à titre de membre de l'Ordre du Canada. En effet, la gouverneure générale du Canada a annoncé cette nomination étant donné « son leadership novateur à la tête de Téléfilm Canada et [...] son soutien aux cinéastes de la diversité et de la relève ». Mme Brabant est vice-présidente de notre conseil d'administration. 6.1. Dépôt ajustement plan d'organisation DRHCAJ par décision ministérielle La PDG rappelle qu'il s'agit d'une décision ministérielle et résume les principaux ajustements au plan d'organisation. Les modifications présentées ont fait l'objet d'une concertation avec le Ministère le 2 février 2024, qui par le fait même a réévalué le poste de directeur des ressources humaines pour tenir compte de l'évolution des responsabilités, et ce, dans une perspective de cohérence externe avec le réseau. La classe salariale est maintenant de 44 au lieu de 43. Le financement est à même le budget de l'établissement. Une communication faisant mention du changement a été transmise le 5 février dernier. ATTENDU QUE : Tous les établissements ont reçu une directive ministérielle stipulant qu'à compter du 1^{er} février 2024 les DRHCAJ deviendront exclusivement des DRH; ATTENDU QUE : Les ajustements au plan d'organisation ont été convenus avec la MSSS; ATTENDU QUE : Le poste de directeur des ressources humaines a été réévalué en fonction des ajustements convenus au plan d'organisation et qu'un rehaussement a été accordé par le MSSS, soit la modification au titre d'emploi (classe 43 à 44) <i>PROPOSITION CA-2024-05</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR ALEXANDRINE GAUVIN, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</i> que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel approuve la modification au titre d'emploi du poste de directeur.trice des ressources humaines soit le rehaussement de la classe salariale à 44. <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i>
7.	ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2023-2027 L'entente de gestion et d'imputabilité 2023-2027 a fait l'objet d'une analyse du comité de direction au cours de la semaine du 15 janvier 2024 et aucun enjeu n'a été identifié. Toutefois, un membre du comité de direction était absent lors de cette consultation et n'a pas été en mesure de fournir ses commentaires. À son retour, un enjeu a été soulevé concernant l'indicateur 1.08.17

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	(proportion des usagers ayant reçu des soins et services en santé mentale dans les délais prescrits). Comme cet indicateur ne s'applique pas à l'Institut puisqu'il vise les services de deuxième ligne, il pourrait nous mettre en difficulté. À cet effet, le 26 février dernier, nous avons acheminé un message détaillé à monsieur Marc-Nicolas Kobrinsky, sous-ministre adjoint, afin de lui faire part de la situation qui a reçu favorablement notre demande. Une entente de gestion modifiée sera nous sera acheminée pour signature. ATTENDU QUE : L'Établissement a l'obligation légale de signer l'entente de gestion et d'imputabilité ; ATTENDU QUE : Le Ministère a été informé d'une entente de principe et il a été convenu qu'une résolution lui serait acheminée suite à la prochaine séance régulière de conseil d'administration ; ATTENDU QU' : <i>Il a été convenu de rediscuter de l'indicateur 1.08.17 « Proportion des usagers ayant reçu des soins et services en santé mentale dans les délais prescrits » qui ne semble pas approprié pour notre établissement.</i> Après délibérations, le conseil d'administration émet la résolution suivante PROPOSITION CA-2024-06 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</i> que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel autorise la présidente-directrice générale à signer l'entente de gestion et d'imputabilité 2023-2027 modifiée, suite aux discussions avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, une fois réception de celle-ci. La proposition est adoptée à l'unanimité
8.	AFFAIRES FINANCIÈRES ET IMMOBILIÈRES : 8.1. Résultats financiers de la période 11 se terminant le 17 janvier 2024; Les administrateurs ont pris connaissance de la fiche synthèse portant sur les résultats financiers de la période 11 se terminant le 17 janvier 2024. On enregistre un surplus de 99 301\$ sur un budget de 7 185 894 \$. On note des déficits au niveau des primes, des avantages sociaux généraux et des autres dépenses, compensés par des surplus au niveau des charges non réparties. Les heures travaillées de la période 11 présentent un surplus de 2 460 heures sur un budget de 96 934 heures. Les heures de temps supplémentaires sont en hausse de 1068 heures par rapport au réel de l'année dernière.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	L'établissement anticipe un surplus pour l'exercice 2023-24. La confirmation de certains revenus supplémentaires présentement en discussion avec le MSSS pourrait s'ajouter aux surplus anticipés. Le surplus est automatiquement appliqué sur la dette cumulée autorisée. 8.2. Rapport financier AS-617 de la période 9 se terminant le 2 décembre 2023; .../... • ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001); • ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations; • ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre; • ATTENDU que la pression occasionnée par l'indice des prix à la consommation est supérieure à l'indexation actuellement financée par le MSSS, nous attendons un règlement positif de sa part du MSSS qui ramènera l'établissement à l'équilibre budgétaire. PROPOSITION CA-2024-07 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL LAMER, APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-MARC BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</i> d'adopter le rapport trimestriel de la période 9 pour l'exercice financier 2023-2024 de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 413 030\$ de surplus. Les prévisions incluent les éléments suivants : ○ Nos projections tiennent compte d'un compte à recevoir pour le déploiement du plan clinique au montant de 1 267 060\$, mais des discussions sont présentement en cours pour recevoir le financement récurrent complet prévu de 1 767 060\$; ○ Nos projections tiennent compte d'un financement à recevoir de 218 000\$ pour le démarrage des activités liées au suivi intensif dans le milieu (SIM). • Le surplus présenté est causé par des comptes à recevoir au montant de 457 800\$ qui avaient été radiés en 2022-2023;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	• D'autoriser la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes. <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i> 8.3. Orientations budgétaires 2024-2025; Les membres ayant reçu au préalable la documentation concernant les orientations budgétaires 2024-2025, Monsieur Bouchard résume les points suivants : contexte budgétaire 2024-25, valeurs organisationnelles, autonomie des directions en fonction du plan de présence, rigueur, principaux constats, budget 2023-24, démarches budgétaires 2024-25, budget préliminaire 2024-25, échéancier. Des discussions concernant la situation actuelle des finances, entre autres les raisons du déficit, les éventuelles coupures budgétaires, le mode de fonctionnement lorsque Santé Québec sera créée. La PDG souhaite clarifier qu'elle est d'accord avec les augmentations négociées, les bonifications accordées et que celles-ci sont amplement méritées, mais qu'il s'agit là seulement d'un constat des finances du Québec et les engagements du gouvernement. 8.4. Grille de stationnement; Conformément à la circulaire 2020-019 - Directive aux activités de stationnement des établissements, un établissement est responsable de l'application des directives relatives à la tarification, y compris du respect de celles figurant à la grille de tarification jointe en annexe de cette circulaire. Cette grille de tarification doit être autorisée par son conseil d'administration annuellement. La grille de tarification figurant à l'annexe de la circulaire 2020-019 est non applicable au personnel de l'établissement ou aux médecins. Cependant à compter du 1er avril 2021, un établissement doit indexer annuellement cette tarification en appliquant l'indice qui lui sera communiqué par le MSSS. <i>PROPOSITION CA-2024-08</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</i> que le conseil d'administration de l'institut national de psychiatrie Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, approuve la nouvelle grille de tarification de stationnement conformément à la circulaire 2019-020 du manuel de gestion financière du MSSS. En 2024, le taux utilisé est de 3%, soit le moindre de l'indice des prix à la consommation de 4% ou de 3%. L'augmentation est arrondie au 0.05\$. La proposition est adoptée à l'unanimité 8.5. Politique d'approvisionnement Les membres ayant pris connaissance de la politique d'approvisionnement modifiée, madame Lamer résume les modifications apportées.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	PROPOSITION CA-2024-09 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL LAMER, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE REGNIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</i> que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification qui s'est tenu le 27 février dernier, adopte la politique révisée 1234-50-54 ayant comme titre : « <i>Politique d'approvisionnement et des lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics</i> » La proposition est adoptée à l'unanimité
9.	CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP) : 9.1. Nomination de trois membres du CMDP au comité de sélection pour le renouvellement de la cheffe du département de pharmacie; Les membres sont informés des représentants du CMDP identifiés pour participer au renouvellement de la cheffe de département de pharmacie. Il s'agit des docteurs Isabelle Paiement, Julie Bérubé-Fortin et Renée Roy. 9.2. Levée de réserve - Dre Audrey Damilleville; PROPOSITION CA-2024-10 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEURE MICHELLE ROY, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</i> que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (EXE-2024-011) lève la réserve émise lors de la recommandation de nomination au conseil d'administration (CA-2023-081) concernant la docteure Audrey Damilleville, les documents suivants ayant été reçus : son permis de travail, son permis de pratique du CMQ, l'avis de conformité au plan des effectifs médicaux, sa preuve d'assurance responsabilité ainsi que de l'avis favorable au recrutement. La proposition est adoptée à l'unanimité 9.3. Recommandation de nomination de médecins examinateurs : 9.3.1. Dre Émilie Lefebvre, urgentologue; La docteure Émilie Lefebvre ayant démontré le souhait de devenir médecin examinateur au sein de notre établissement, cette dernière a été rencontrée par la docteure Michelle Roy. Il s'agit d'une candidate de choix de par ses compétences et champs d'intérêt, notamment en ce qui a trait à l'évaluation de la qualité de l'acte. Elle sera disponible dans quelques semaines pour débiter ses fonctions. PROPOSITION CA-2024-12

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MADAME ALEXANDRINE GAUVIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</i> que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel sur recommandation du comité exécutif du CMDP (EXE-2024-009) nomme la docteure Émilie Lefebvre, urgentologue, à titre de médecin examinateur au sein de notre établissement. <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i> 9.3.2. Dr Simon Racine, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive Docteure Michelle Roy résume le parcours impressionnant du docteur Simon Racine, principalement sur le plan médico-administratif. Celui-ci assume déjà des fonctions de médecin examinateur ailleurs dans le réseau et a démontré un intérêt à contribuer au sein de notre établissement. Sa grande expérience est un atout considérable. PROPOSITION CA-2024-13 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MADAME ALEXANDRINE GAUVIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</i> que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (EXE-2024-010) nomme le docteur Simon Racine, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive, à titre de médecin examinateur au sein de notre établissement. <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i> 9.4. Lettre de démission (précision) - Dr Louis Morissette. Le conseil d'administration a pris connaissance de la lettre de démission du docteur Louis Morissette et accepte la recommandation du conseil des médecins, pharmaciens et dentistes d'approuver sa démission. Une lettre de remerciement lui sera adressée. PROPOSITION CA-2024-11 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</i> que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (EXE-2024-012), accepte la démission du docteur Louis Morissette en date du 1^{er} juillet 2024 avec mention de remerciements. <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i>
10.	PREUVE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES MÉDECINS Le conseil d'administration prend acte de la preuve de responsabilité professionnelle des médecins.
11.	POLITIQUES À ADOPTER

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	11.1. Déplacement des usagers; Les membres ayant reçu au préalable la politique intitulée : le déplacement des usagers, la PDG précise que celle-ci a été présentée au comité de direction et qu'elle rencontre les obligations décrétées par le ministère. PROPOSITION CA-2024-14 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEURE FRANCE PROULX, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</i> que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel adopte la politique de déplacement des usagers présentée et approuvée lors du comité de direction qui s'est tenu le 21 février 2024. <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i> 11.2. Lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. La politique transmise au ministère a fait l'objet d'une révision et de petits ajustements ont été identifiés. Les membres ayant reçu au préalable les ajustements demandés, seules les modifications sont résumées. PROPOSITION CA-2024-15 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</i> que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité et en conformité avec le rapport d'évaluation préliminaire du Ministère de la Santé et Services sociaux reçu le 15 janvier dernier, adopte la version corrigée de la politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i>
12.	POINTS D'INFORMATION : Le président rappelle que le tableau de bord est présenté à toutes les séances régulières du conseil d'administration et que celui-ci a été présenté et discuté, au préalable, aux comités du conseil. 12.1. Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique; Le comité s'est réuni le 14 février dernier, les sujets suivants ont été discutés : • L'entente de gestion et imputabilité (EGI); • Suivi recommandation CVMU, soit trois orientations principales : ○ Lac de données, financement obtenu, mise en place en cours, ○ Chaire de recherche – orientation complétée, madame Crocker a obtenu une chaire de recherche; ○ Le comité d'experts intersectoriel en santé mentale, justice et sécurité – en attente d'un retour de la part du ministère.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	• Suite aux recommandations de comité de la valorisation de la mission universitaire, un comité du conseil sera créé pour suivre les recommandations et aider à leur implantation, les administrateurs seront éventuellement sollicités. • Présentation de politiques pour recommandation au conseil d'administration : ○ Institutionnelle de la recherche; ○ Conduite responsable en recherche. • Suivi de projet de loi 15 (PL-15), il est prévu d'organiser une séance spéciale ou lors d'une séance du plénier afin présenter les changements en lien avec la création de Santé Québec. • Composition du conseil d'administration d'établissement, un poste demeure à pourvoir selon la nouvelle composition, poste qui sera pourvu sous peu. 12.2. Compte-rendu du comité de vigilance et de la qualité; Le comité s'est réuni le 28 novembre dernier, les sujets suivants ont été discutés : Rapport de la CLPQS, augmentation des plaintes, une analyse des plaintes a été demandée, car plusieurs plaintes proviennent de grands utilisateurs du processus (82%), le tout sans brimer leur droit de faire les plaintes. Analyse en cours. • Suivi sur les recommandations externes; • Agrément Canada - présentation du GANTT; • Hygiène des mains est conforme; • Garde en établissement; • Présentation des modifications demandées de la politique intitulée : <i>Politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de maltraitance;</i> • Gestion des risques. 12.3. Compte-rendu du comité des ressources humaines et communications; Le comité s'est réuni le janvier dernier, les sujets suivants ont été discutés : • Une revue des indicateurs : • Agressions envers les employés. Une matrice de risque en développement, matrice utilisée par la CNESST qui sera adaptée pour les employés afin d'aider au développement de cet indicateur; • Appréciation du rendement – 50 % par année, rotation aux deux ans; • TSO, très peu utilisé • Assurances salaires- très près de la cible • Heures supplémentaires • Plan national santé sécurité – niveau élevé d'atteinte de toutes les cibles identifiées par le ministère. Plan élaboré, rigoureux. D'ici la fin mars, le plan devrait être complété. Emphase sur les risques psychosociaux.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	• Plan de notoriété – complété et un nouveau plan pour la suite des choses sera soumis; • Mobilisation des employés en élaboré, plan stratégique de l’Institut 12.4. Compte-rendu du comité de vérification; Le comité s’est réuni le 26 février dernier, les sujets suivants ont été discutés • Visite des auditeurs, sensiblement le même point que l’an passé, présentation de la démarche des auditeurs externes; • Piste d’amélioration en lien avec la conformité des documents d’appel d’offres – démarche entamée et correctifs apportés par l’équipe pour se conformer; • Présentation des contrats octroyés de plus de 25 000 \$; • Suivi sur Audit (2017-2018), présentation d’une fiche synthèse; • Situation financière des établissements de santé. 12.5. Activités de la Fondation Pinel; Assemblée générale a eu lieu le 12 décembre 2023. Le 24 janvier 2024, Me Lucie Joncas a été nommée juge à la cour du Québec et par devoir de réserve a dû démissionner de son poste de présidente de la Fondation. Lors de la prochaine réunion prévue le 5 mars, des discussions en lien avec la réorganisation de la Fondation auront lieu. Il est mentionné que cet état de situation n’a pas d’impact sur les projets qui ont été annoncés.
13.	GARDES EN ÉTABLISSEMENT Les membres ont pris acte du tableau des gardes en établissement couvrant la période du 1er avril au 8 février 2024. Ce tableau a fait l’objet d’une révision par le comité de vigilance et de la qualité lors de sa réunion qui s’est tenue le 14 février 2024
14.	CRÉATION D’UN COMITÉ DU CONSEIL – HUIS CLOS .../... PROPOSITION CA-2024-16 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR DOCTEURE MICHELLE ROY ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ</i> que le conseil d’administration de l’Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel procède à la création du comité de sélection au poste de PDG tel que convenu lors du plénier. Le comité sera constitué des membres suivants : monsieur André Brunelle, madame Carolle Brabant, monsieur Serge Brochu et monsieur Alain Couette. La proposition est adoptée à l’unanimité
15.	PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU CA Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du CA

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
16.	PROCHAINE SÉANCE La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mercredi 10 avril 2024
17.	LEVÉE DE LA SÉANCE <i>PROPOSITION CA-2024-17</i> <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 20 h 48</i>

(Original dûment signé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA-2024.02.28
Approuvé le 2024.04.10

(Original dûment signé)

Manon Boily
Présidente-directrice générale et secrétaire